

Session plénière du lundi 3 décembre 2012

AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ PAR :
68 POUR
3 ABSTENTIONS

Rapporteur : M. Antoine LAFARGE

Le projet de Budget primitif 2013 de la Région s'inscrit dans un contexte caractérisé par la 3^{ème} année de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale. Les Régions ne disposent plus d'autonomie fiscale et les dotations, participations et compensations en provenance de l'Etat ont pris une place prépondérante dans les recettes inscrites à leur budget.

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le projet de Budget primitif de la Région de Haute-Normandie pour l'année 2013 s'élève - hors gestion active de la dette¹ - à **834,8M€** contre 838,46M€ inscrits au Budget primitif 2012, soit une baisse globale de 0,44%.

Vous trouverez en pages 6 et 7 les tableaux comparatifs en recettes et en crédits de paiement (C.P.)² entre le Budget primitif 2013 et le Budget primitif 2012.

Les commentaires portés ci-dessous sont réalisés sur la base de ces tableaux comparatifs établis par le CESER.

Pour ce qui concerne les autorisations de programme (A.P.)³, elles s'établissent globalement à 336,84M€, en diminution de 9,8% par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2012 (373,6M€). Les A.P. affectées aux opérations inscrites au Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 s'élèvent à 72,75M€, en augmentation de 5,74% par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2012 (68,80M€).

Quant aux autorisations d'engagement (A.E.)⁴, elles s'élèvent à 288,35M€, en diminution de 27,1% par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2012 (395,5 M€). Les A.E. affectées aux opérations inscrites au Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 s'élèvent à 6,10M€, en diminution de 17,34% par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2012 (7,38 M€).

1.1. LES RECETTES

Nota : La présentation des recettes inscrites au BP 2013 diffère de celle du BP 2012 dans la mesure où les produits de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et des compensations fiscales résultant des exonérations antérieures ont été intégrés dans les Dotations de l'Etat (et non plus dans la fiscalité directe). Pour conserver une cohérence dans ses comparaisons, le CESER a donc procédé rétroactivement au même mouvement sur le BP 2012 (Cf. tableau p.6).

En réalité, les recettes de fiscalité directe et les compensations issues de la réforme de la Taxe Professionnelle sont constantes entre 2012 et 2013. Les écarts constatés de BP à BP s'expliquent par l'absence, lors de l'élaboration du BP 2012, d'informations suffisamment précises pour ventiler les recettes de fiscalité directe, ce qui a généré des erreurs d'imputation. Ces erreurs ont été régularisées lors de la DM1 2012.

¹ Les opérations de gestion active de la dette ont été éliminées du total des dépenses et des recettes, ainsi que des remboursements de dette et des emprunts. Elles consistent en des remboursements anticipés accompagnés d'emprunts de refinancement, ou d'autres mouvements financiers du type « crédits à long terme renouvelable ». Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

² CP - Crédits de paiement : Limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées sur l'exercice pour couvrir les engagements contractés.

³ AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.

⁴ AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le Budget primitif 2013 prévoit notamment :

➔ **en matière de fiscalité indirecte :**

- la reconduction du tarif de 0 € pour la taxe sur les permis de conduire,
- le maintien du tarif sur les cartes grises. Compte tenu de la baisse des ventes constatées sur le marché automobile depuis le début de l'année 2012, le produit attendu s'élève à 53M€ (57M€ en 2012),
- l'inscription d'une recette de 90,85M€ au titre de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). Sur ce produit, la Région ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans la mesure où il correspond à une compensation des transferts issus de la loi de décentralisation du 13 août 2004,
- l'inscription d'une recette de 20M€ au titre de la part modulable de TIPP en application des dispositions de l'article 84 de la loi de finances rectificative pour 2005,
- l'inscription d'une recette de 19M€ au titre de la majoration de la part modulable de TIPP en application des dispositions du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Ces inscriptions représentent un montant total de recettes fiscales indirectes de **182,85M€**, en diminution de 2,14% par rapport à 2012.

➔ **en matière de fiscalité directe :**

- l'inscription d'un produit de 106,43M€ au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- l'inscription d'un produit de 15,21M€ au titre de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseaux (IFER),
- l'inscription d'un produit de 42,86M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Ces différentes inscriptions représentent un montant de recettes fiscales directes de **164,5M€**, soit une progression de 29,98% de ces recettes par rapport à 2012.

➔ **en matière de dotations et participations :**

La loi du 28 octobre 2010 de programmation des finances publiques 2011-2014 a annoncé le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités pendant 3 ans. Dans l'attente de la mise en place du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités, le président de Région propose de reconduire en 2013 les montants budgétés en 2012 (Budget primitif + Décision modificative), soit :

- **des dotations de l'Etat** à hauteur de 332,95M€, en baisse de 9,63% par rapport au Budget primitif 2012. Cette diminution est due, pour l'essentiel, à une baisse des produits au titre de la Dotation de la Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (- 43,4%) et

du Fonds de compensation pour la T.V.A (- 14%), alors que les autres recettes sont à peu près stables ;

- **des participations de l'Union Européenne** (FSE et FEDER) à hauteur de 13,88M€, en hausse de 34,76% par rapport au Budget primitif 2012 ;
- **des participations, subventions et remboursements divers** à hauteur de 35,67M€ (en augmentation de 10,91% par rapport au Budget primitif 2012). Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par une hausse des produits au titre du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (+ 12,5%) et du remboursement des prêts et avances (+28,72%) ;
- **un emprunt d'équilibre à long terme** de 104,95M€, en diminution de 8,06% par rapport à celui inscrit au Budget régional 2012 (114,15 M€). Cet emprunt représente 12,57% des recettes régionales.

A ce stade de la démarche budgétaire, il est important d'avoir à l'esprit que ce chiffre n'est pas le reflet exact du montant de l'emprunt qui va être réalisé au cours de l'exercice budgétaire (l'appel à des capitaux extérieurs est devenu la variable d'ajustement des budgets régionaux et donc le poste budgétaire sur lequel on observe le plus de décalage entre prévisions et réalisations).

Enfin, notons que la dette régionale est appelée à diminuer cette année et devrait s'établir, au maximum au 1er janvier 2013 à 258,95M€, en fonction des amortissements 2012 et éventuels tirages correspondant à des besoins de fin d'année.

Les recettes régionales 2013 se déclinent donc ainsi :

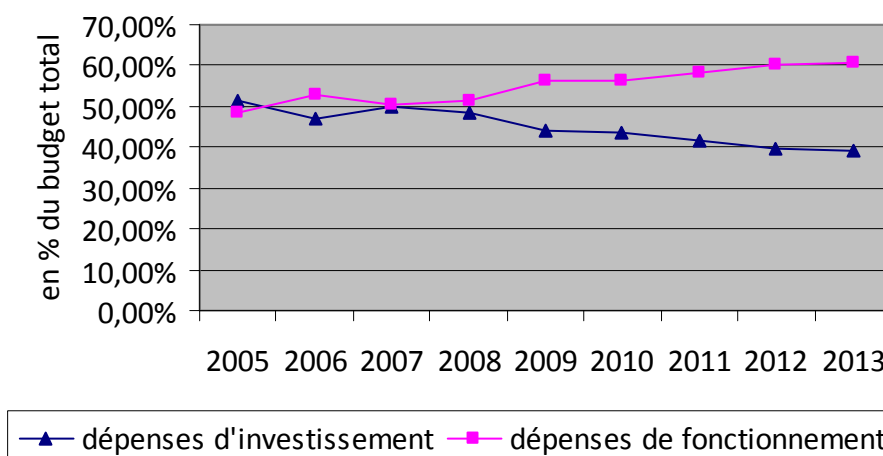
	Montants inscrits	Part dans le Budget régional
Recettes fiscales	347.354.961 €	41,61%
Dotations, participations, remboursements	382.492.588 €	45,82%
Emprunt	104.949.225,98 €	12,57%
Total des recettes	834.796.774,98 €	100%

1.2. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement, c'est à dire celles qui permettent à la Région de faire évoluer son patrimoine notamment (lycées, matériels de transport, opérations mobilières et immobilières, remboursement en capital de la dette...), enregistrent une nouvelle diminution de 1,53% ; elles s'établissent pour 2013 - hors gestion active de la dette - à 328,15M€ (contre 333,26 M€ en 2012 et 359,35 M€ en 2011).

Les dépenses de fonctionnement (interventions économiques, formation professionnelle, fonctionnement de l'institution, intérêts de la dette ...) enregistrent quant à elles une très légère augmentation (+ 0,29%) ; elles s'élèvent pour 2013 à 506,65M€ (contre 505,21 M€ en 2012 et 504,48 M€ en 2011).

Répartition des dépenses de la Région



Le CESER note une augmentation constante des dépenses de fonctionnement ; à l'inverse, les dépenses d'investissement enregistrent un recul régulier mais relativement moins important cette année.

➔ L'évolution des dépenses par thèmes :

Les dépenses liées au fonctionnement de la Région s'élèvent à 65,13M€ et enregistrent une diminution de l'ordre de 1,53% par rapport à 2012 (66,14 M€). Parmi ces dépenses, celles concernant la prise en charge des personnels du siège représentent 33,32M€, en hausse de 2,8% par rapport à l'année précédente.

A ces dépenses viennent s'ajouter les dépenses liées à la prise en charge des Personnels Techniques des Lycées (PTL), estimées à 82,2M€ contre 80,18 M€ en 2012 (soit + 2,51%).

Cette évolution⁵ modérée des dépenses en faveur des personnels de la Région traduit l'effort de maîtrise et de pilotage de la masse salariale de la collectivité régionale.

L'ensemble des prévisions de dépenses liées à l'administration générale⁶ s'élève à 149,7M€ (soit 17,93% du Budget régional) et enregistre une légère augmentation de 0,87% par rapport à 2012 (148,41 M€).

La charge de la dette, qui inclut l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, s'élèvera cette année à 25,42M€ (contre 29,61 M€ en 2012 et 25,78 M€ en 2011). En outre, l'ensemble des dépenses relatives à la dette (dettes et autres opérations financières) s'élève à 27,67M€ soit 3,31% du Budget primitif 2013 (contre 3,68% en 2012).

Les dépenses opérationnelles de la Région s'élèvent quant à elles à 657,42M€ et représentent 78,75% du Budget Régional (en diminution de 0,28% par rapport à 2012).

⁵ Elle intègre le glissement vieillissement technicité, les augmentations salariales incidentes de la progression du SMIC et les augmentations des contributions patronales.

⁶ y compris, comme en 2012, les crédits inscrits au dispositif « carte Région » soit : 6,67M€.

RECETTES

BP 2012 corrigé ⁷		BP 2013	
Taxes		Taxes	
313,41 M€		347,36 M€	+ 10,83%
37,38%		41,61%	
Fiscalité directe		Fiscalité directe	
Contributions directes (ex Impôts locaux)	126,56 M€	Contributions directes (ex Impôts locaux)	164,51 M€
Fiscalité indirecte		Fiscalité indirecte	
Permis de conduire	0,00 M€	Permis de conduire	0,00 M€
Cartes grises	57,00 M€	Cartes grises	53,00 M€
TIPP	90,85 M€	TIPP	90,85 M€
Part modulable TIPP	20,00 M€	Part modulable TIPP	20,00 M€
Majoration part modulable (grenelle)	19,00 M€	Majoration part modulable (grenelle)	19,00 M€
Dotations – Participations - Rembts		Dotations – Participations - Rembts	
410,89 M€		382,49 M€	- 6,91%
49,01%		45,82%	
Dotations		Dotations	
- Etat	368,43 M€	- Etat	332,94 M€
- Union Européenne (FSE)	10,30 M€	- Union Européenne (FSE + FEDER)	13,88 M€
Participations et subventions	23,96 M€	Participations et subventions	25,57 M€
Remboursements et recettes diverses	8,20 M€	Remboursements et recettes diverses	10,10 M€
Reprises Résultat - Provisions		Reprises Résultat - Provisions	
0 M€		0 M€	
Reprises provisions	M€	Reprises provisions	M€
Emprunt		Emprunt	
114,15 M€		104,95 M€	- 8,06%
13,61%		12,57%	
Emprunt long terme	114,15 M€	Emprunt long terme ⁸	104,95 M€
838,46 M€		834,79 M€	

⁷ Afin de permettre des comparaisons, le BP 2012 a été corrigé conformément à la note méthodologique p2.

⁸ Il s'agit essentiellement d'une inscription d'emprunt pour équilibrer le budget 2013 qui constitue, pour la Région, une autorisation d'ouverture de crédits.

DÉPENSES

BP 2012		
Administration générale (dont frais de personnel⁹ et fonctionnement propre)		
17,70%	148,41 M€	- 5,56 %
Dettes et autres opérations financières		
3,68%	30,82 M€	+ 4,19%
Actions interrégionales, Europe, Internationales (dont FSE)		
0,50%	4,17 M€	- 1,18%
ACTION ECONOMIQUE		
8,81%	73,86 M€	+ 6,14%
Interventions transversales		19,36 M€
Recherche et innovation		20,22 M€
Agriculture, Agro-Alimentaire, Forêt, Pêche		4,73 M€
Industrie, artisanat, commerce		21,84 M€
Tourisme et thermalisme		7,71 M€
FORMATION PROFESSIONNELLE		
23,35%	195,81 M€	- 0,95%
Services communs		5,45 M€
Apprentissage		77,98 M€
Formation professionnelle		71,37 M€
Formation sanitaire et sociale		41,01 M€
ENSEIGNEMENT		
17,56%	147,20 M€	- 10,63%
Lycées + vie lycéenne (hors frais de personnel PTL)		121,95 M€
Enseignement Supérieur		5,54 M€
Autres services périscolaires		19,71 M€
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		
20,92%	175,49 M€	- 1,82%
Infrastructures et transports		150,36 M€
Politique de la ville, aggro, espace rural, logement, etc.		25,13 M€
CULTURE- SPORTS- SANTE		
5,49%	46 M€	- 2,54%
Culture – Sport – Loisirs		41,09 M€
Santé – Action sociale		4,91 M€
ENVIRONNEMENT		
1,99%	16,70 M€	+ 11,56%
100%	838,46 M€	- 2,94%

BP 2013		
Administration générale (dont frais de personnel¹⁰ et fonctionnement propre)		
17,93%	149,7 M€	+ 0,87 %
Dettes et autres opérations financières		
3,31%	27,67 M€	- 10,22%
Actions interrégionales, Europe, internationales (dont FSE et FEDER)		
0,53%	4,46 M€	+ 6,95%
ACTION ECONOMIQUE		
9,34%	77,95 M€	+ 5,54%
Interventions transversales		14,96 M€
Recherche et innovation		24,71 M€
Agriculture, Agro-Alimentaire, Forêt, Pêche		3,92 M€
Industrie, artisanat, commerce		27,15 M€
Tourisme et thermalisme		7,2 M€
FORMATION PROFESSIONNELLE		
23,04%	192,33 M€	- 1,78%
Services communs		2,08 M€
Apprentissage		76,37 M€
Formation professionnelle		70,79 M€
Formation sanitaire et sociale		43,09 M€
ENSEIGNEMENT		
16,64%	138,87 M€	- 5,66%
Lycées + vie lycéenne (hors frais de personnel PTL)		107,2 M€
Enseignement Supérieur		18,57 M€
Autres services périscolaires		13,11 M€
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES		
23,19%	193,62 M€	+ 10,33%
Infrastructures et transports		167,49 M€
Politique de la ville, aggro, espace rural, logement, etc.		26,13 M€
CULTURE- SPORTS- SANTE		
4,6%	38,42 M€	- 16,48%
Culture – Sport – Loisirs		33,81 M€
Santé – Action sociale		4,61 M€
ENVIRONNEMENT		
1,41%	11,77 M€	- 29,52%
100%	834,79 M€	-0,44%

⁹ dont personnels techniques des lycées pour 80,18 M€ en 2012

¹⁰ dont personnels techniques des lycées pour 82,2 M€ en 2013

2. LES OBSERVATIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

2.1. LES OBSERVATIONS GENERALES

Au regard de la situation financière satisfaisante de la Collectivité régionale, le CESER souhaite que cette dernière utilise tous les leviers à sa disposition pour lutter contre les conséquences liées aux difficultés grandissantes générées par la crise en matière d'emploi.

Par ailleurs, comme il l'a indiqué à diverses reprises, le CESER rappelle son attachement, pour l'avenir, à la libre administration de la Collectivité régionale grâce à des recettes fiscales propres.

2.2. LES OBSERVATIONS THEMATIQUES

2.2.1. Moyens généraux

■ Evaluation, prospective

Concernant l'évaluation, le CESER se félicite de la mise en place, en septembre 2012, d'une commission Région/CESER intitulée « Evaluation et suivi des politiques régionales ». Celle-ci a comme mission de mener, d'une part, une réflexion sur les priorités du programme d'évaluation des politiques régionales et leurs caractérisations essentielles et, d'autre part, une analyse de ces résultats.

Il note que :

- les études inscrites au programme 2012 sont, pour la majorité d'entre elles, achevées ou en cours de réalisation. Celles démarrées plus tardivement seront connues durant le 1^{er} semestre 2013 (dispositifs Coup de pouce entreprise et Coup de pouce agricole). Dès que ce programme aura été achevé, le CESER demande à être destinataire de chacune des études réalisées.
- le programme d'études 2013-2014 sera dense avec, notamment, l'évaluation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, du Contrat Régional de Développement Economique, des Grands Réseaux de Recherche, mais aussi les évaluations du programme d'évaluations établi avec l'Etat dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région et du Programme Opérationnel Régional 2007-2013.

2.2.2. Politique « Affaires européennes et internationales »

Le CESER note, comme il l'avait déjà fait dans son avis sur les Orientations budgétaires, que l'année 2013 sera une année charnière pour les programmes européens, marquée par l'achèvement de la programmation 2007-2013, la préparation de la future programmation 2014-2020 et l'élaboration du nouvel acte de décentralisation qui devrait transférer aux Régions l'autorité de gestion pleine et entière des fonds européens.

Il réaffirme son attachement à être associé aux réflexions sur le contenu des programmes concernant la Haute-Normandie.

Outre les coopérations en cours avec les pays émergents et certaines régions européennes, le CESER souhaiterait que la Région soutienne des opérations de coopérations internationales sélectionnées, avec des régions industrialisées ayant des liens historiques, culturels et/ou économiques avec la Haute-Normandie.

2.2.3. Formation Professionnelle Continue

Globalement, le budget consacré à la formation professionnelle et à l'apprentissage est maintenu très légèrement en dessous de son niveau de 2012. Il est compatible avec les orientations que s'est fixée la Région au travers de ses schémas et intègre les priorités nouvelles qu'elle a souhaité mettre en œuvre.

Le CESER suggère à la Région d'être vigilante sur la préservation des espaces dédiés aux enseignements professionnels de l'IUFM et d'être prudente avant d'engager l'étude de programmation sur la relocalisation de l'IDS à Mont-Saint-Aignan.

Le CESER se réjouit des adaptations introduites dans la forme des marchés publics qui permet une meilleure individualisation, un assouplissement des règles pour les organismes de formation et une vision à plus long terme.

Il se réjouit également de la mise en place des nouvelles formations sanitaires et sociales dans le champ de la rééducation et souhaite un aboutissement rapide, dès 2013, de l'ouverture d'une formation de psychomotricien.

Il prend acte des dispositions financières en matière de politique d'apprentissage. Il relève l'aspect très positif des efforts mis en œuvre sur l'accompagnement éducatif et la lutte contre les ruptures des contrats d'apprentissage, d'une part, et du lancement d'une étude qui permettra de cibler les travaux à entreprendre sur les ruptures par branche professionnelle, d'autre part.

Enfin, le CESER prend note de la mise en œuvre de la définition de l'évaluation du CPRDFP.

2.2.4. Enseignement

Le CESER prend acte des réductions de crédits du budget « enseignement » pour l'année 2013, notamment sur les opérations relevant de la compétence régionale, en lien avec la réduction des besoins du PPI et de l'accélération des réalisations en matière d'enseignement supérieur suite à l'avenant au Contrat de Projets.

Il note avec satisfaction l'accélération du programme de mise en œuvre du plan accessibilité handicap dans les établissements relevant de sa compétence et l'effort financier substantiel engagé.

Le CESER demande à pouvoir disposer à l'avenir d'une répartition des budgets entre les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général, notamment sur le fonctionnement.

Il perçoit un resserrement des actions d'accompagnement de la vie lycéenne et étudiante qui entourent les conditions de réussite des lycéens et des étudiants au profit des actions pilotées par la Région.

2.2.5. Politique Culture, Inventaire et Patrimoine

Le budget culturel¹¹ de la Région, hors opérations exceptionnelles liées à Normandie Impressionniste et aux concerts de l'Armada, demeure constant par rapport à 2012. La Région s'est engagée dans une démarche d'évaluation globale de sa politique culturelle.

Le CESER souhaiterait être associé aux réflexions de la Région concernant les critères et la méthodologie d'évaluation, ses attentes par rapport aux audits et les ressources mobilisables en matière d'études et d'évaluation. A titre d'exemple, il encourage le Conseil régional à recourir davantage au groupe de recherche universitaire « culture et société » pour alimenter sa réflexion et constituer une expertise dans le domaine culturel en région. Il pourrait également ouvrir un espace de dialogue, sous forme d'assises ou d'ateliers de travail, avec les acteurs culturels à partir des premiers résultats obtenus.

Il regrette que les contraintes de calendrier aient écarté d'autres possibilités que le recours à des cabinets privés pour mener à bien les audits (ODIA et Pôle Image), l'étude sur les publics et l'évaluation de la politique culturelle régionale.

Il espère être associé aux réflexions sur la redéfinition de la politique culturelle régionale, à l'issue de ces évaluations. Pour le CESER, elle manque d'une vision prospective qui pourrait se décliner dans un schéma régional de développement culturel.

2.2.6. Sport, Jeunesse et Vie Associative

■ Sport

Le CESER note avec beaucoup d'intérêt l'introduction de deux nouvelles dispositions dans le Budget primitif 2013, qui figuraient dans son avis sur le sport voté en mars 2012¹² : le soutien à l'élaboration de schémas de développement sportifs territoriaux d'une part, et l'organisation d'une conférence régionale du sport, d'autre part.

Dans le cadre du soutien à la réalisation d'équipements sportifs dans les territoires et en direction des lycéens, le CESER suggère d'ajouter, dans les fiches dispositifs, une incitation à l'ouverture des équipements aux activités sportives extrascolaires.

La Région souhaite mener des actions de prévention afin de sensibiliser aux risques liés à la pratique sportive et encourager à une pratique sportive bénéfique à la santé. A cette

¹¹ hors inventaire et patrimoine.

¹² « La politique sportive régionale : propositions du CESER pour accompagner les dirigeants des clubs sportifs », mars 2012.

problématique sport/santé, le CESER propose à la Région d'ajouter une problématique sport/environnement par la mise en place d'actions de sensibilisation sur les impacts de la pratique sportive en matière environnementale.

■ Jeunesse et vie associative

Le dispositif rebaptisé « Région Stage Mobilité » a été adopté en mars 2012 à la place de « Région Sans Frontières ». Le CESER avait désapprouvé ce nouveau dispositif (limité aux stages professionnels, baisse de durée financée,...) et annoncé qu'il serait vigilant sur le rapprochement des établissements afin de les inciter à mobiliser des sources de financement alternatives, notamment européennes. Malgré un cofinancement du FSE à hauteur de 50 000 € pour les stages de professionnalisation des jeunes lycéens et étudiants jusqu'à bac+2, le budget accordé à ce dispositif demeure insuffisant et les modalités d'interventions inchangées. Le CESER estime important de tenir compte des retombées négatives de ce nouveau dispositif sur la mobilité des jeunes haut-normands et l'attractivité des établissements d'enseignement régionaux concernés. Il déplore tout particulièrement l'absence d'aide en direction des jeunes effectuant une partie de leurs études à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

La dynamique de création des emplois tremplin en direction des associations œuvrant dans le secteur culturel et sportif connaît un fort ralentissement. Une centaine d'emplois tremplin ont été créés en 2011 contre seulement 40 en 2012. Le Budget primitif 2013 prévoit, quant à lui, la création de 70 emplois tremplin. Le CESER voit dans ce ralentissement une raison supplémentaire pour élargir les critères de sélection à d'autres secteurs œuvrant dans les domaines d'intervention de la Région.

Enfin, le CESER rejoint la volonté de la Région de soutenir les têtes de réseaux associatives et d'élargir ses partenariats au delà des deux têtes de réseaux déjà identifiées. Cependant, la fiche dispositif précise que celles déjà partenaires sur un secteur d'intervention de la collectivité régionale sont exclues. En conséquence, les têtes de réseaux bénéficiant d'un soutien financier dans ce cadre ne pourront répondre aux appels à projets régionaux. Le CESER juge cette condition trop restrictive étant donné le rôle essentiel des têtes de réseaux en matière d'accompagnement, de mutualisation et de conseil auprès des associations sur les territoires.

2.2.7. Politique Santé et Action Sociale

Le CESER invite la Région à inclure les territoires situés en zone urbaine sensible dans les zones éligibles au soutien financier pour la création d'une maison pluridisciplinaire de santé.

2.2.8. Politique Aménagement du Territoire

■ Politiques territoriales

La Région intervient au bénéfice des collectivités territoriales au travers des Contrats de Territoires. En 2013, les contrats dits de « 3^e génération » (2014-2020) seront négociés.

En 2012, la Région apportait son soutien à l'animation du territoire à hauteur de 50% pour le poste d'agent de développement. Cette participation s'élevait à 70% en 2011 et passera, en 2013, à 30%. Dans ces conditions, le CESER est inquiet quant à la capacité financière des Pays à maintenir ces postes essentiels à l'animation du territoire et demande que le Conseil régional s'assure de leur pérennité avant toute diminution de sa participation.

Par ailleurs, et comme il a déjà eu l'occasion de le faire savoir au cours des exercices précédents, le CESER demande au Conseil régional de favoriser la mise en cohérence des initiatives de planification, en formalisant un agenda 21 régional. Cette démarche serait de nature à mettre davantage en synergie les différents schémas et plans existants. Son articulation avec les différents SCOT relierait l'urbanisme, l'économie et les mobilités pour mieux appréhender l'enjeu crucial de l'économie d'espace.

■ **Logement - Habitat**

Le CESER regrette une nouvelle fois que les modalités de soutien aux opérations de création ou de réhabilitation de logements sociaux communaux avec un objectif de performance énergétique ne s'adressent pas aux bailleurs sociaux. Il invite le Conseil régional à étendre le spectre des projets éligibles à l'Appel à Projets Energie en direction de ces derniers concernant les logements sociaux existants dans les territoires ruraux.

En outre, il encourage la Région à renouveler l'appel à projet HQE sur des opérations allant plus loin dans la performance énergétique, types BBC.

■ **TIC**

A plusieurs reprises, le CESER a eu l'occasion d'insister sur la nécessité d'un aménagement numérique du territoire qui autorise, à terme, l'accès au Très Haut-Débit pour tous les habitants de Haute Normandie, en tenant particulièrement compte des territoires ruraux, aujourd'hui pénalisés par une couverture Haut-Débit insuffisamment dense. Tout en notant la volonté affichée par la Région d'accompagner le développement de la fibre optique, le CESER insiste sur la nécessité de sa vigilance par rapport au plan « delta fibre » annoncé ainsi qu'à la future loi de décentralisation et des évolutions qu'elle pourrait générer.

Plus globalement, le CESER rappelle qu'il émettra un avis au mois de mars 2013 sur la question des TIC.

2.2.9. Politique Environnement

Le CESER constate que le budget « environnement » est passé de 11,2 millions (hors action économique) en 2012 à 10,8 millions d'euros cette année, soit 1,29% du budget global de la Région. Cela représente une diminution de 3,5%, fort regrettable étant donné le contexte environnemental régional.

Cependant, le CESER note avec satisfaction que les crédits alloués à la préservation des milieux naturels passent de 1,9 millions à 2,3 millions d'euros. Cette partie du budget, pour laquelle il avait demandé une augmentation, représente désormais 21% du budget

environnemental contre 11% l'année dernière. Une telle évolution est positive, même si elle demeure insuffisante au regard des enjeux.

Enfin, le CESER regrette une nouvelle fois la faiblesse de la part régionale consacrée à l'observatoire de la biodiversité, à savoir 173 000 euros cette année sur un total de 640 000 euros, compte tenu de la part FEDER et de celle des autres partenaires, Etat et Départements.

2.2.10. Politique Transports

En matière ferroviaire, le CESER défend l'intérêt du projet de modernisation du tronçon Serqueux-Gisors. Il s'agit d'un axe de développement stratégique pour les grands ports maritimes du Havre et de Rouen, qui contribuera au report modal de la route vers le fer d'un volume important de marchandises. En outre, l'opération facilitera l'accès ferroviaire à la grande ceinture parisienne, en permettant aux trains en provenance du Havre de contourner le nœud ferroviaire rouennais.

Néanmoins, le CESER attire l'attention sur le fait que la modernisation de Serqueux-Gisors est liée à des problèmes franciliens sur le même itinéraire (saut-de-mouton à Argenteuil, 3^e voie entre Conflans et Argenteuil...) pour accéder à la grande ceinture parisienne. Pour l'heure, aucun investissement n'est programmé sur ces sections, qui ont la capacité suffisante pour accueillir les trafics prévus en heures creuses seulement. L'absence de travaux sur ces points pourrait compromettre à l'avenir la circulation des flux entre la région parisienne et la Normandie si les trafics venaient à dépasser sensiblement les prévisions.

Depuis 2010, la Région a mobilisé environ 20 millions d'euros par an pour le financement de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Cela a permis d'ouvrir une autorisation de programme spécifique qui s'élève en 2013 à 80 millions d'euros, dont 37 millions seront affectés « à la rénovation et à la modernisation de l'axe Serqueux-Gisors ». Bien que lié à la problématique des dessertes portuaires et du fret, ce projet ne concerne pas la LNPN à proprement parler.

Par conséquent, le CESER s'inquiète que des fonds, initialement prévus pour les études et les travaux relatifs à la LNPN, soient utilisés à des fins autres.

2.2.11. Action Economique

■ Actions économiques transversales

Le CESER prend bonne note de l'implication de la Région dans des actions essentielles pour l'avenir du territoire, notamment : le soutien aux réseaux d'entreprises et aux filières dans une logique pluriannuelle, l'accompagnement financier de la croissance des PME, l'aide à la création et à la transmission d'entreprise, la prise en compte de l'Economie Sociale et Solidaire, la contribution à une politique d'accueil des entreprises au niveau du foncier et la promotion de la Normandie à l'international.

Dans ce contexte, le CESER souhaite rappeler plusieurs points.

Une grande majorité des jeunes entreprises innovantes se tourne logiquement vers l'international, pour lequel elles ont besoin d'un accompagnement spécifique.

La première phase de l'Appel à Projets Energie devait donner lieu, courant 2012, à un retour dont le CESER avait demandé à avoir connaissance.

Concernant l'Économie Sociale et Solidaire, le CESER n'a pas d'information sur la mise en place de dispositifs d'observations pour 2012 tels que demandés l'an dernier.

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Economique, une commission d'évaluation était prévue. Cette dernière devrait se réunir au premier trimestre de l'année 2013 : le CESER demande à y être associé.

■ Recherche et Innovation

Le CESER note avec satisfaction la volonté manifestée par la Région de favoriser le rapprochement entre le monde de la recherche publique et celui de l'entreprise, que ce soit par le biais de SEINARI, du PRES normand, ou des GRR. A ce titre, le soutien apporté par la Région à l'insertion économique des doctorants apparaît tout à fait pertinent de même que les aides financières aux PME/TPE innovantes, souvent issues des incubateurs.

Le dispositif "Grands équipements de recherche/équipements lourds" permettra aux équipes, qui ont monté des projets ambitieux dans le cadre des Investissements d'avenir, d'acquérir des équipements structurants qui donneront un avantage compétitif aux laboratoires régionaux et constitueront un facteur d'attractivité pour l'accueil de nouvelles équipes.

Dans la logique de ses travaux en cours sur "les services supérieurs", le CESER se réjouit que les activités tertiaires de haut niveau soient éligibles au dispositif "Innov'Région Développement".

Il approuve l'augmentation du nombre d'allocations doctorales régionales et recommande que les allocations post-doctorales puissent être prolongées pour les jeunes chercheurs qui présentent les meilleures chances d'être recrutés par concours dans un grand organisme de recherche.

La démarche de « spécialisation intelligente » initiée par l'Union Européenne doit fournir l'occasion de renforcer la visibilité de nos GRR en visant l'excellence de rang international. Les soutiens de la Région devront donc s'inscrire dans cette logique, en évitant le « saupoudrage » et en jouant davantage la complémentarité avec les territoires voisins dans les domaines où l'expertise haut-normande reste d'un niveau régional.

D'une façon générale, le CESER souhaite avoir communication des diverses évaluations réalisées ou à venir, qu'il s'agisse de SEINARI (faite en 2012), des GRR, de la Stratégie Régionale de l'Innovation ou de l'analyse des allocations (prévues en 2013).

■ Agriculture, forêt et pêche

Dans un contexte de profonde mutation de l'agriculture, la politique d'emploi, de qualité et de respect de l'environnement - pour tous les secteurs de production - soutenue par la Région semble la voie privilégiée pour assurer la pérennité de ce secteur où la légitimité de la Normandie est incontestée. Il importe que cette démarche associe l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, le CESER recommande un renforcement des liens entre les grands réseaux de recherche et les filières de l'agriculture, de la forêt et de la pêche.

Concernant le dispositif « coup de pouce » agricole, le CESER rappelle avoir demandé qu'un bilan soit effectué auprès des structures d'accompagnement afin de mesurer l'effet de levier de cette aide.

Enfin, le CESER note avec satisfaction la prise en compte de la pêche comme une activité essentielle du territoire.

■ Aide aux entreprises de l'industrie, de l'artisanat, du commerce et autres services

Le CESER note avec satisfaction la poursuite de l'Appel à Projets Energies qui conforte ainsi la dimension structurante de l'axe énergies dans le développement économique du territoire. Le CESER réitère son souhait de voir l'ensemble des dispositifs d'aide prendre en compte les différentes typologies d'entreprises, y compris les TPE (souvent exclues du fait des seuils minimums retenus) et les TPE/PME non inscrites au Registre du Commerce ou au Registre des Métiers (entreprises du secteur tertiaire).

Concernant l'appui à l'export, le CESER considère que les actions s'inscrivent dans la durée. A ce titre une aide doit pouvoir être renouvelée, le premier test n'étant pas nécessairement concluant.

Par ailleurs, le dispositif d'exception de soutien aux PME doit aider les entreprises ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire. Or, le concours est conditionné à l'intervention obligatoire d'un établissement de crédit pour un montant équivalent. Le CESER considère cette clause comme fortement handicapante, notamment pour les secteurs injustement pénalisés par les milieux bancaires (cas de l'automobile notamment).

■ Tourisme

Les deux événements majeurs programmés en 2013 - Armada et Normandie Impressionniste - vont fournir l'occasion de renforcer l'image touristique du territoire sur le plan national et international. Le plan régional pour l'accueil va dès lors trouver son application concrète. Le CESER réitère son souhait d'avoir un retour sur les retombées économiques de ces événements pour la région.

Il se réjouit de voir les projets économiques touristiques éligibles à la politique des contrats d'objectifs appliquée aux entreprises. Une telle mesure doit permettre à la fois de moderniser et de pérenniser l'hôtellerie traditionnelle, notamment suite à la mise en place des nouvelles normes, coûteuses et lourdes pour les professionnels indépendants.

Concernant l'hébergement de groupe, vecteur essentiel du tourisme social, le CESER rappelle l'enjeu que représentent ces projets (accueil touristique, création d'emplois) et regrette que l'intervention de la Région soit prévue à parité avec les Départements, ce qui va pénaliser le territoire seino-marin, compte tenu de la décision du Département de supprimer ces aides.

En conclusion, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional,

- **constatant que le projet de Budget primitif 2013 est en adéquation avec les orientations budgétaires présentées en octobre 2012 par le Président du Conseil Régional,**
 - **rappelant ses remarques répertoriées dans le présent avis,**
- émet un avis favorable à l'adoption du Budget primitif 2013 de la Région Haute-Normandie.**

DÉCLARATIONS DES GROUPES

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-PAUL CAMBERLIN AU TITRE DE LA FÉDÉRATION
RÉGIONALE DES USAGERS DES TRANSPORTS
CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013**

Comme je l'ai dit lors du débat public sur la LNPN et comme nous l'avons écrit dans notre cahier d'acteur, la FNAUT Haute-Normandie maintient sa préférence en matière d'investissements ferroviaires pour des réalisations d'apparences plus modestes, plutôt que pour des études sur des projets pharaoniques comme la LNPN sous sa forme maximaliste initiale.

Je parle de ces actions qui optimisent notre réseau et donc se trouvent être à fort impact social.

C'est pourquoi, nous approuvons que les fonds initialement prévus pour la LNPN soient dévolus à d'autres projets qui viennent consolider le réseau Haute-Normandie.

On savait dès le début que ce projet était difficilement finançable et avait des objectifs ne répondant pas aux attentes fondamentales de l'ensemble des catégories d'usagers.

Cependant, la FNAUT a bien d'autres demandes que Serqueux-Gisors, on pourrait évoquer ici des propositions de réouverture de lignes comme : le prolongement de Bréauté-Gravenchon, Rouen-Evreux, La Vallée de l'Andelle et Rouen-Elbeuf ville.

Vous le savez, tous les projets de TGV élaborés au cours des 15 dernières années et non encore démarrés sont aujourd'hui durablement suspendus dans le cadre de l'ajournement du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport).

Donc mieux vaut utiliser les sommes provisionnées à la réalisation d'un projet réaliste, que de les thésauriser pour un fantomatique projet, c'est pourquoi au nom de la FNAUT Haute-Normandie, nous sommes en désaccord avec la phrase (je cite) « le CESER s'inquiète que des fonds, initialement prévus pour les études et les travaux relatifs à la LNPN, soient utilisés à des fins autres ». C'est pourquoi je m'abstiendrais sur cet avis.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JACQUES BRIFAUT AU TITRE DES PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013**

Juste une remarque :

Je ne remets pas en cause la formulation concernant « *l'absence de travaux sur ces points pourrait compromettre à l'avenir la circulation des flux entre la région parisienne et la Normandie si les trafics venaient à dépasser sensiblement les prévisions* » (ayant trait à la modernisation de Serqueux-Gisors) mais ça ne vaut que si l'organisation portuaire permettant le développement des flux est optimisée. Si elle l'est, l'augmentation des flux imposera ces travaux, pas l'inverse !

**DÉCLARATION DE MONSIEUR PATRICK DEVIS AU TITRE DES UNIONS DÉPARTEMENTALES
DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE LA SEINE MARITIME ET DE L'EURE
CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013**

Comme chaque année, à pareille époque, les feuilles tombent ... Et les budgets fleurissent.

Le budget présenté pour l'année 2013 reflète les limites qui sont celles de notre temps : un temps de crise.

De crise économique ? non, mais de crise financière.

Les comptables ont coutume de dire : il faut savoir d'où vient l'argent et où va l'argent.

Où va l'argent ? dans les poches toujours plus profondes des actionnaires, des riches, des nantis, de ceux qui échappent à l'impôt, de ces bons citoyens qui refusent obstinément de participer à l'effort pour la Nation, qui bradent nos industries, notre région en sait quelque chose...

D'où vient l'argent ? des poches de plus en plus vides de ceux et celles qui constituent pourtant la vraie richesse du pays, les forces vives, celles et ceux qui travaillent au quotidien, mais qui voient, hélas, leur pouvoir d'achat diminuer un peu plus chaque jour.

Qui dire alors des retraités qui ont tant donné durant leur vie professionnelle et qui, pour certains, se retrouvent en grande précarité ?

C'est dans ce contexte que le budget régional nous est présenté.

Utiliser les fonds publics pour contribuer à la réussite des hauts-normands et de leur territoire, intention louable, mais avec quels moyens ?

Ce que nous laisse une décentralisation inachevée ? Réussie sans doute sur les transferts de charge, mais par sur les financements qui auraient du nécessairement les accompagner.

Maîtriser les dépenses ? Nos concitoyens le savent bien, qui le pratiquent au quotidien.

Mais ne serait-il pas préférable que la Région puisse aussi maîtriser ses recettes ?

Depuis juin 2012, la gouvernance nationale a changé ; il est grand temps que cela se traduise dans le financement de nos Régions ; « Rêve d'aujourd'hui ou utopie d'avenir ? ».

A défaut de recettes maîtrisées pour constituer des fonds propres suffisants, quels recours faut-il faire à l'emprunt ?

Maintenir l'endettement est certes symbole d'une saine gestion, recourir à l'emprunt pour financer des projets audacieux d'équipements sur le territoire serait signe d'une volonté politique affirmée de devancer les évolutions que l'avenir nous réserve.

Le véritable problème est clairement posé : celui de « l'autonomie de recettes des Régions sans laquelle la démocratie locale conserverait un goût d'inachevé ».

Une récente étude prospective de notre CESER se posait la question du destin de notre région, de son devenir, de son avenir.

Souhaitons que ce budget 2013, qui se veut de transition, allie la prudence du gestionnaire à l'audace du visionnaire !

**DÉCLARATION DE MESSIEURS PATRICK BARBOSA ET FRÉDÉRIC MALVAUD
AU TITRE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT AYANT UN CHAMP D'ACTION DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL
CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013**

Budget environnement 2013 : une déception.

Année	Budget global : crédits de paiement hors contrats dette (en millions d'€)	Budget environnement (en millions d'€)	Pourcentage par rapport au budget global
1996	420	3,6	0,86
1997	436	3,9	0,90
1998	434	4,4	1,01
1999	420	3,9	0,93
2000	430	4,8	1,12
2001	440	4,8	1,09
2002	538	5,1	0,94
2003	531	6,2	1,16
2004	567	5,9	1,03
2005	617	8,5	1,37
2006	700	9,5	1,35
2007	842	9,8	1,16
2008	915	9,8	1,07
2009	894	11,2	1,25
2010	927	12,7	1,37
2011	864	15,0	1,74
2012	838	16,7 (11,2 hors action économique)	2,00 (1,33 hors action économique)
2013	835	10,8	1,29

La politique environnementale de la Région est déclinée cette année en deux orientations :

1. Air, climat, énergie : 4,3 millions d'euros (contre 4,6 en 2012).
2. Biodiversité et milieux (on y a ainsi intégré la politique de l'eau, l'éducation à l'environnement) : 6,5 millions d'euros (6,6 en 2012), dont 2,3 pour le patrimoine naturel (1,9 en 2012).

Nous regrettons :

- Que le choix de ne pas prendre en compte 5,5 millions d'euros (dans le cadre de l'action économique) n'ait pas permis d'augmenter ce budget environnement qui passe ainsi de 11,2 millions d'euros (hors action économique) en 2012 à 10,8 cette année, soit une baisse de 3,5%.
- Le choix de regrouper dans la présentation du budget des orientations qui n'ont rien à voir entre elles (biodiversité et maîtrise des risques naturels, éducation à l'environnement et prévention des pollutions). Le choix de distinguer 5 orientations permettrait une meilleure lisibilité du budget :
 1. Air/climat/énergie.
 2. Education à l'environnement et au développement durable.
 3. Politique de l'eau.
 4. Risques naturels.
 5. Biodiversité et patrimoine naturel.
- La trop faible augmentation de la part dédiée aux milieux naturels (2,3 millions d'euros contre 1,9 en 2012). Malgré le contexte rappelé dans le document budgétaire de la promotion d'une stratégie régionale de la biodiversité (SRB), de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), suite aux décisions du Grenelle de l'environnement de 2011, on n'a pas encore pris la mesure des enjeux.

En particulier, les sommes allouées à l'Observatoire de la biodiversité (173 000 euros de part régionale contre 252 000 euros en 2012) sont trop faibles pour répondre aux ambitions avancées. Celui-ci ne pourra donc pas répondre à ce qui, pour nous, doit être son objectif prioritaire : l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, dans l'objectif d'aide à la décision en termes d'aménagement du territoire. De la même façon, nous avons déjà attiré l'attention sur l'absence de politique de création de Réserves naturelles régionales. Le document budgétaire 2013 conserve malheureusement les mêmes insuffisances dans ce domaine que les budgets précédents.

On n'a pas fait manifestement non plus le choix de s'appuyer sur le réseau associatif régional, porteur potentiel de projets. Nous le regrettons.

Il nous paraît urgent de changer de cap : 5 millions d'euros annuels sont un minimum (2,3 dans ce budget) pour une réelle politique de préservation du patrimoine naturel autour de deux objectifs : amélioration des connaissances et actions de préservation et 2,5 millions d'euros sont indispensables pour la politique Education à l'Environnement (contre 1,2 aujourd'hui).

**DÉCLARATION DE MONSIEUR FRANCOIS FIHUE AU TITRE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE
D'AGRICULTURE DE NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE BUDGET
PRIMITIF 2013**

J'ai commis l'erreur de ne pas être présent à la quatrième commission, donc je suis un peu gêné pour intervenir, mais j'ai du mal à me retrouver sur le texte qui traite plus d'une petite partie qualité que de la grande partie de l'économie agricole.

Comme tout le monde pleure sur le fait qu'il y a une baisse de budget, je ne vais pas faire autrement. Elle est particulièrement visible sur le soutien à l'économie agricole de production. Je tiens à faire remarquer que lorsque l'on traite des problèmes de qualité, la qualité s'écrit certes au pluriel et tous secteurs d'activité confondus, mais il y a quand même 90% de l'économie agricole qui est une activité conventionnelle. Et quand on est à Rouen, ce serait dommage de l'oublier.

A un moment donné, il faudra peut-être aussi savoir mesurer, puisque l'on parle beaucoup de régionalisation et de régionalisation probable des prochains soutiens y compris européens, et intégrer la part de la Région, sa place en France dans le soutien qu'elle apporte à l'économie agricole, parce que nous allons devenir concurrents entre Régions.

Je pense que ce n'est pas en ce moment avec le débat qu'il y a sur le budget européen dont personne ne parle que l'on peut considérer que les financements européens vont être en augmentation de quelques millions et qu'en même temps, on va faire abstraction de l'économie agricole conventionnelle qui représente 90% des chiffres d'affaires.

Donc je suis extrêmement mesuré sur le texte qui concerne l'agriculture.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR GERARD LISSOT AU TITRE DE L'ASSOCIATION NORMANDIE
AÉROESPACE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013**

Cela me permet simplement de rappeler, puisque nous n'en avons pas parlé à l'occasion de nos débats ce matin, qu'effectivement, dans l'acte 3 de décentralisation, il est prévu un transfert de gestion des fonds européens vers les Régions et si j'ai bien entendu les propos de notre ami François FIHUE, il se montre vigilant sur ce qui sera la part intrinsèque des budgets régionaux et sur ce qui sera la part des budgets européens, ce qui est une préoccupation que je comprends bien lorsque l'on sait comment d'une certaine façon l'Etat utilisait les fonds européens.

Ce commentaire étant fait, je voulais moi-même faire un commentaire sur un sujet plus mineur concernant une réunion à laquelle j'étais invité en Mairie de Rouen avec quelques acteurs du monde économique. Ils ont été amenés à souligner à plusieurs reprises vis-à-vis du Maire de Rouen le fait qu'au plan du tourisme, cumuler une même année l'Armada et Normandie Impressionniste n'était pas opportun, ce qu'à titre personnel, je partage.

Je souhaitais le rappeler ici, parce que l'on voit bien que cela pose, sur un problème peut-être moins important que d'autres, encore que, la question de la bonne coordination des différentes collectivités entre elles sur l'organisation notamment du calendrier, sachant que ce sont des opérations lourdes et que malheureusement les événements concernant le Pont Mathilde vont mettre une difficulté supplémentaire face à cette situation.

Nous n'y pouvons rien, mais je voulais prendre acte de cette situation pour attirer l'attention de ces mêmes collectivités sur une meilleure coordination à l'avenir pour les prochaines manifestations.